

Données statistiques

Le fichier FVI fait l'objet chaque année d'un rapport statistique sur l'analyse des indemnités allouées aux victimes d'accidents de la circulation. Le rapport est soumis à l'approbation de la [Commission technique FVI](#).

Le dernier rapport disponible porte sur les dossiers réglés en 2020 (rapport d'avril 2022).

Compte tenu des dossiers inscrits au fichier et de leurs caractéristiques, l'analyse statistique est détaillée pour les indemnités versées pour des préjudices de faible ou moyenne importance car le nombre de dossiers correspondant est élevé. Pour les cas graves en faible nombre – dossiers où les victimes ont un déficit fonctionnel permanent évalué à 30 points d'AIPP ou plus -, les travaux statistiques ne peuvent être réalisés et le rapport annuel ci-dessous fournit la liste exhaustive des cas qui figurent au fichier.

Suivant les préconisations du Conseil National d'Aide aux Victimes (CNAV), les résultats statistiques sont établis en faisant apparaître des médianes et des intervalles de manière à mieux rendre compte de la diversité des indemnités versées pour une situation donnée.

[Rapport annuel 2020 \(avril 2022\)](#)

[Rapport annuel 2019 \(janvier 2021\)](#)

[Rapport annuel 2018 \(juillet 2020\)](#)